

CAP du 04 au 11/06/2013

MUTATIONS FILIÈRE FISCALE CATÉGORIE B

Déclaration liminaire

Alors que la politique d'austérité génère d'insupportables injustices sociales et conduit économiquement dans le mur, le Conseil des ministres du 17 avril 2013 ne fait qu'en rajouter.

Le gouvernement annonce en effet un nouvel « effort structurel » d'économies de 1,9 point de PIB dès 2013 (environ 38 milliards d'euros) et de 1 point supplémentaire en 2014, répartis à 14 milliards sur les dépenses et à 6 milliards sur les impôts.

On peut d'ores et déjà décrire les résultats de telles orientations : récession accrue et difficultés majeures pour la plupart des citoyens. De tels choix sont non seulement à condamner mais également à combattre sans ambiguïté.

Les Services Publics subissent d'importantes coupes budgétaires. Les coups portés contre les salariés, les retraités, les chômeurs continuent à pleuvoir.

On ne peut ainsi que constater la hausse constante du chômage : sur un an, la hausse est de 10,8%. Il s'agit du 22^{ème} mois consécutif d'augmentation avec 3 180 000 demandeurs d'emploi inscrits. Mais, toutes catégories confondues, le chômage concerne plus de 5 millions et demi de travailleurs !

Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France s'élève désormais à plus de 8.5 millions et c'est honteux !

Tout au long des années 2012 et 2013 les plans sociaux et les fermetures d'entreprises se sont multipliés (fermeture de l'usine PSA d'Aulnay, restructuration chez Renault entraînant + de 7500 suppressions de postes, fermetures de l'usine Goodyear à Amiens, de l'usine Arcelor Mittal, fermeture de la raffinerie Petroplus etc.).

Et c'est dans ce contexte que le gouvernement a annoncé la désindexation des retraites sur l'inflation ce qui signifie en clair que les pensions ne seront plus augmentées. C'est la paupérisation programmée pour des millions de retraités.

La poursuite de la désindustrialisation et de la casse du service public, l'augmentation du chômage, les nouvelles attaques contre la protection sociale, la réduction des dépenses publiques, conduisent inexorablement à accroître les difficultés pour les salariés et à enfoncer notre pays dans la crise.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil des ministres du 10 avril 2013 a validé le sens et les dispositions des projets législatifs relatifs à l'acte III de la décentralisation. Cette réforme impactera les conditions de vie et de travail des populations et des salariés. En lien avec la MAP (modernisation de l'action publique), elle vise, dans un contexte de renforcement de la crise, à transformer l'organisation institutionnelle de notre pays au profit de la compétition européenne et mondiale et au service de la finance.

Cette option s'inscrit dans le cadre des orientations gouvernementales de réduction des dépenses publiques qui affectent l'ensemble des institutions publiques. Elle conduit, dans un même mouvement, à une dégradation du maillage territorial et de

Montreuil, le 4 juin 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

la qualité des services publics. Accentuée par les milliers de suppressions d'emplois qui l'accompagne, elle aggrave les conditions de travail des professionnels comme c'est aussi le cas chez nous à la DGFiP.

La CGT réaffirme son opposition à l'acte III de la décentralisation et revendique une organisation des prérogatives et des missions de l'État et des collectivités locales fondée sur la recherche de l'intérêt général et la réduction des inégalités sociales.

La situation de l'emploi et les choix politiques sont au cœur des CAP de mutations de catégorie B. C'est donc dans ce contexte que va se dérouler la CAPN de mutation B filière fiscale.

Cette année encore, l'administration affiche un taux de mutations satisfaites de 57,5 %. Pour autant, cet exercice d'autosatisfaction ne saurait cacher une situation toujours plus dégradée dans les services. En effet, et pour la 5ème année consécutive, la situation de l'emploi de la catégorie B s'aggrave.

Si les effectifs de cette catégorie ne connaissent pas de diminution drastique comme la catégorie C, faute d'un recrutement suffisant de contrôleurs, les statistiques affichent pourtant une situation déficitaire de plus de 500 emplois non pourvus. De plus, ces chiffres ne prennent pas en compte les agents actuellement à temps partiel et mutés, qui sont comptés à temps complet. Selon une évaluation globale, cela représente l'équivalent d'une centaine d'agents qui viennent grossir ce déficit.

Si l'on y ajoute les – 659 emplois B constatés lors de la CAPN des tableaux de classement de mutation de la filière gestion publique, **ce sont donc au total près de 1200 emplois de contrôleurs qui manquent dans nos services ...**

L'un des effets de cette désastreuse politique de l'emploi menée ces dernières années, sera les trop nombreux postes de contrôleurs qui resteront vacants le 1er septembre prochain alors que des centaines de mutations possibles ne seront pas offertes aux agents, avec toutes les conséquences sociales liées à leur situation personnelle.

La CGT réitère donc la demande présentée depuis plusieurs années en CAP de mutations et rappelée lors des précédentes CAPN, à savoir son exigence de voir recruter dans les plus brefs délais tous les agents figurant sur les listes complémentaires des concours. Plus globalement, nous exigeons également, l'élargissement des recrutements pour couvrir tous les besoins pour pourvoir tous les emplois existants. Enfin, nous demandons à ce que cette CAP de mutations couvre l'ensemble des emplois vacants de chaque

département en satisfaisant un maximum de demandes. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur cette proposition plus loin dans cette déclaration.

Autre sujet qui nous interpelle : les mouvements en 2013 s'effectueront encore par filière. La CGT dénonce et déplore, le manque d'ambition de la direction générale qui ne se donne pas les moyens de mettre en oeuvre dans les meilleurs délais l'ensemble du nouveau dispositif commun tel que prévu initialement. Pour la CGT, la période dite de « convergence » aurait dû être la plus courte possible.

A titre d'exemple, nous avons cette année, plusieurs cadres C de la filière fiscale promu B le 1er septembre qui souhaitent pouvoir demander une affectation dans une trésorerie plus proche de leur domicile que la proposition qu'ils obtiennent au projet.

Nous allons aborder maintenant quelques problèmes spécifiques concernant directement la CAP des mutations B filière fiscale.

La CGT a toujours dénoncé le système d'affectation des EDRA dérogatoires, parce qu'il constitue une entorse à la règle de l'ancienneté. Pour autant, la CGT ne cautionne pas la mise en place du nouveau dispositif prévu en cible qui s'avère pire que l'existant, principalement parce qu'il réintroduit les postes à profil et donne aux CAPL des prérogatives d'affectation qui ne doivent relever que de la CAPN.

Une nouveauté concerne en 2013 le dispositif de priorités liées aux rapprochements familiaux. Il continue de s'appliquer selon un quota de 50% des vacances à pourvoir sur un département lors de chaque mouvement, **mais majoré des reports éventuels de la précédente campagne dans la limite de deux possibilités (reliquats)**. L'application de cette décision, issue des groupes de travail sur la question, entraîne dans de très nombreux départements des mouvements uniquement prioritaires et affectés ALD, au détriment des mouvements pour convenances personnelles (Aube, Corrèze, Lot, etc.).

La CGT rappelle qu'elle revendique un juste équilibre dans les pourcentages entre prioritaires et listes normales. Si la CGT est sensible à la priorité accordée à ces rapprochements, elle est aussi très attachée au droit à mutation pour convenance personnelle.

Dans le cadre actuel de 50% de mouvements accordés aux prioritaires, il nous semble vraiment nécessaire d'établir un bilan contradictoire de cette disposition à l'issue du cycle 2013 comme il était prévu de le faire.

Autre sujet sur la question des prioritaires, les élus CGT souhaitent soulever le problème des agents inscrits au titre des rapprochements externes et qui se retrouvent en situation de rentrer dans le projet en liste normale. Il

n'est pas normal que ces contrôleurs soient ainsi écartés des possibilités de rapprochement interne et nous demandons à ce que ces cas puissent être étudiés dans ce cadre lors de cette CAP.

Si la CGT apprécie toute l'attention que les équipes du bureau RH2A portent à la confection des projets de mutations, nous constatons des erreurs qui sont heureusement très peu nombreuses. C'est pourquoi la CGT demande que les pratiques habituelles soient reconduites, à savoir le rétablissement dans ses droits de l'agent lésé et le maintien de l'affectation prononcée au projet par erreur. C'est aussi notre exigence concernant le cas de l'affectation à St Martin où l'oubli de prise en compte d'une demande entraîne une modification du projet. L'agent qui se trouve exclu de son affectation ne doit pas être victime de cette situation et doit se voir *a minima*, proposer une autre possibilité qui lui convienne.

Pour ce qui concerne les contrôleurs stagiaires, 2013 fut une année particulière avec un traitement d'affectations différenciées selon la filière d'origine malgré une scolarité fusionnée. Nous souhaiterions savoir dans quel cadre se feront les affectations pour les stagiaires issus de la scolarité 2014 ?

Nous ne pouvons par ailleurs pas aborder cette CAPN de mutation sans évoquer la situation « ubuesque » des contrôleurs-programmeurs stagiaires, qui viennent de quitter l'ENFiP de Toulouse.

Ceux-ci « innovent » à la DGFIP, puisqu'ils sont les premiers agents à ne pas être liés à une filière et à pouvoir demander à être affectés indifféremment sur des emplois « FGP » ou « FF ».

Nous pourrions nous en réjouir, puisque nous demandons la suppression des filières depuis plusieurs CAPN, mais la réalité est tout autre, au vu de l'opacité totale du dispositif mis en place !

En effet, comment appréhender la situation de nos collègues, sans avoir la moindre visibilité sur le mouvement « GP » auquel ils sont susceptibles de participer – puisqu'en tant que « premières affectations » ils ne figurent même pas sur les tableaux de classement des demandes de mutation « GP » ? Comment traiter la légitime demande d'un agent qui

souhaiterait « remonter dans ses vœux », quitte à changer de filière ? C'est pourquoi nous exigeons que la DG nous communique le classement et le projet d'affectation « GP » de ces contrôleurs stagiaires dès maintenant, et non lors de la parution du mouvement de mutation « GP » le 13 juin. Il nous semble que l'application de nouvelles dispositions doit aussi s'accompagner de mesures exceptionnelles même si elles dérogent aux méthodes habituelles.

Toujours sur les stagiaires, nous souhaitons avoir une réponse claire à une question qui sort de l'ordre du jour de cette CAP et pour laquelle nous vous avons déjà sollicité par ailleurs : mettre à l'ordre du jour de la CAP de titularisation prévue les 13 et 14 juin prochain, les cas des travailleurs contractuels handicapés B ayant échoué au stage théorique. Il ne nous semble pas utile d'attendre septembre pour régulariser la situation de ces agents surtout dans le cadre d'une situation déjà difficile à vivre.

Dernier point ayant trait d'une façon générale au calendrier prévisionnel : nous avons été informé du maintien dans l'immédiat, de la CAPN du tableau d'avancement à contrôler principal suite à la communication des chiffres des promotions possibles pour 2013. La CGT rappelle son exigence de la tenue de CAP locales préalable à la CAPN. Dans ce cadre, le laps de temps restant nous paraît très court pour que le processus puisse se tenir dans des conditions normales, tout en permettant la remontée des informations nécessaires à l'organisation de la CAPN. Dans le cas contraire, les élus CGT en tireront les conséquences qui s'imposent.

Pour en terminer, vous l'avez sans doute compris, nous attendons de votre part dans un premier temps les réponses à notre déclaration liminaire.

Ensuite, l'ensemble des organisations syndicales refuse de débiter la défense individuelle tant que nous n'avons pas des garanties du directeur général sur l'appel intégral des listes complémentaires en attente et sur la levée de tous les gels liés à la cible dans les départements demandés.

Bien évidemment, une fois ces garanties obtenues du directeur général, nous pourrions commencer la défense individuelle des dossiers.

Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France s'élève désormais à plus de 8,5 millions et c'est honteux !